

L'heure du dé-confinement a sonné !



Bonne nouvelle : pour les actionnaires, Les dividendes sont versés !

Quelques informations utiles : Une réduction de 33% des dividendes versés au titre de 2019 (2,04 € au lieu de 3,05 € par action). Par ailleurs, les dividendes non versés seront donnés à... la Fondation VINCI pour la Cité ! Le Groupe bénéficie au passage d'une réduction d'impôts de 66% du montant, ouf sauvés !

Mr Huillard annonce qu'il va baisser son salaire pendant deux mois de 25%, mais sur sa part fixe donc il va garder la totalité de sa part variable qui est du même ordre que la part fixe...

Pour les salariés nous n'avons pas de solution pour limiter les dégâts.... Comme vous le savez déjà, les OS : Cfdt, Cfe-Cgc et Cftc ont accompagné et signé un accord pour EVITER le chômage partiel mais jusqu'à FIN JUIN cumulant congés et CP. C'est dommage, la direction aurait pu nous EVITER au vrai sens du terme le chômage partiel, mais là encore c'est raté....

Pour ce qui est des congés et CP imposés, 9024 jours ont déjà été posés et la danse continue ! En plus des congés déjà imposés et repos injustement réquisitionnés par la direction, nous avons l'honneur d'aider de nouveaux l'entreprise avec 5 CP qui pouvaient nous rester ... pas grand-chose me direz-vous dans ce contexte, mais quoi ? Les actionnaires ne peuvent rien pour nous ? Cofiroute n'a plus d'argent dans ces caisses ? **Il faut ENCORE une fois que ce soient les SALARIES qui paient le lourd tribut des conséquences des mesures de confinement!**

La CGT n'a pas signé et pourquoi donc ?! NON ! pas question de laisser l'entreprise voler nos repos de nuit, de sécurité, d'astreinte et notre épargne 13^{ème} mois !! Nous NOUS BATTONS contre ces ABUS que subissent les salariés ! Comment finirons-nous l'année avec des compteurs à zéro ?

La CGT le 30 avril a écrit à l'inspection du travail, elle a dénoncé la dérive des 10 JRTT non acquis imposés et ce n'est pas tout, les télétravailleurs eux aussi ne sont pas épargnés : les tickets restaurant qui leur étaient dus où sont-ils passés ? Ne parlons pas des arrêts de travail pour garde d'enfant... ils passent maintenant sur une activité individuel chômage partiel avec perte de rémunération puisque l'entreprise ne veut pas garantir le maintien de la rémunération à 100%.

QUEL DESASTRE ! Nous ne cautionnons rien de TOUT ce qui a été appliqué depuis le début du confinement (JUSTE une « solidarité équitable de 10 jours » c'était la promesse) ! Nous ferons tout pour que la loi, à minima soit respectée !



L'heure du dé-confinement a sonné, Gardons bien en mémoire que les risques d'infection sont toujours présents donc en cas de manque de matériel de protection, de nettoyage des lieux et locaux : **Alertez, Alertez vos hiérarchies et les Syndicats !!!!!**

Vos élus CGT